

Rapport de la Secrétaire générale

Mesure requise :

Le Comité permanent est invité à prendre du présent rapport de la Secrétaire générale.

Introduction

1. Le présent rapport décrit les travaux du Secrétariat du 1^{er} octobre 2022, date à laquelle Mme Musonda Mumba a pris ses fonctions de Secrétaire générale de la Convention sur les zones humides, au 30 mai 2023. Il donne une vue d'ensemble des activités menées à bien par le Secrétariat durant cette période et en expose quelques éléments saillants.
2. La nouvelle Secrétaire Générale fait part de sa détermination à intensifier les activités du Secrétariat afin d'exécuter efficacement le mandat qui lui a été confié conformément à l'Article 8 de la Convention, et à appliquer les instructions qui lui sont données par la Conférence des Parties Contractantes et le Comité Permanent. Le rapport de la Secrétaire générale sur les travaux du Secrétariat s'articule autour des grands axes de travail énoncés ci-après pour soutenir les Parties dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention :
 - Garantir une excellence opérationnelle dans le soutien aux Parties contractantes ;
 - Accroître la visibilité et la prise de conscience du rôle central des zones humides dans les processus mondiaux ;
 - Collaborer pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) et d'autres objectifs mondiaux, et renforcer le multilatéralisme ; et
 - Mobiliser des ressources à l'appui de la mise en œuvre de la Convention.

Garantir une excellence opérationnelle dans le soutien aux Parties contractantes

3. L'exécution du rôle principal du Secrétariat, à savoir servir les Parties contractantes, demeure une priorité et comprend l'organisation des réunions des organes directeurs et subsidiaires et la mise en œuvre des décisions et instructions des Parties contractantes. Ce domaine de travail a été classé en tête des priorités dans le nouveau plan de travail triennal et le plan de travail annuel 2023 présenté à la 62^e Réunion du Comité permanent (SC62) pour examen, sous la référence SC62 Doc.13.
4. L'une des fonctions essentielles du Secrétariat consiste à organiser les réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention, notamment celles de la Conférence des Parties contractantes (COP), du Comité permanent et du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST). Au cours de la période sous revue, le Secrétariat a pris des dispositions sur le plan logistique, préparé des documents de réunions et organisé la 14^e session des Parties

contractantes (COP14), la 25^e réunion du GEST et les 60^e, 61^e et 62^e réunions du Comité permanent.

5. L'organisation de la COP14, qui s'est tenue du 5 au 13 novembre 2022 en format hybride à Wuhan, en Chine, et à Genève, en Suisse, sur le thème « Agir pour les zones humides, c'est agir pour la nature et les humains », a constitué un des temps forts de la période sous revue.
 - Présence de 146 Parties contractantes, représentées par 533 délégués. Cinquante-cinq organisations au statut d'observateur ont pris part à cette session, avec un total de 160 participants inscrits.
 - Au nombre des grands moments et des résultats notables de la COP14, citons la réunion ministérielle de haut niveau, l'attribution des Prix Ramsar pour la conservation des zones humides 2022, la désignation de nouvelles villes au label Ville des zones humides et l'adoption de 21 résolutions.
 - Au lendemain de la COP14, une enquête de satisfaction a été menée auprès de l'ensemble des participants. Les Parties contractantes se sont déclarées globalement satisfaites des préparatifs et de la gestion de la session par le Secrétariat. Des points susceptibles d'être améliorés à l'avenir ont été identifiés et il en sera tenu compte en amont de la COP15.
 - Sur la base des enseignements de la COP14, le Secrétariat a revu et mis à jour son protocole d'accord normalisé avec le pays hôte afin de mieux intégrer les exigences et les besoins des Parties lors des sessions de la COP. Pour ce faire, des protocoles d'accord équivalents utilisés par les secrétariats d'autres conventions ont été pris en considération, ainsi que des rétroactions en interne.
 - Pendant la COP14, le Zimbabwe a fait part de sa volonté d'accueillir la COP15 en 2025. Les dates et le lieu proposés par le Zimbabwe seront présentés à la 62^e Réunion du Comité permanent pour approbation.
6. Le Secrétariat a organisé la 25^e réunion du GEST du 2 au 5 mai 2023. Au total, 49 participants ont assisté à la réunion, dont les 18 membres du Groupe d'experts ainsi que les représentants de six Parties contractantes et de 12 organisations au statut d'observateur auprès du GEST. Le Secrétariat a permis de participer en distanciel aux séances plénières de la réunion, ce dont une douzaine de participants a pu profiter.
7. Le Secrétariat a entamé les préparatifs de la 62^e Réunion du Comité permanent, prévue du 4 au 8 septembre 2023 ; il travaille notamment à l'organisation logistique et à la préparation des documents de la réunion.
8. Le Secrétariat a appuyé la création et les travaux des groupes de travail et des sous-groupes établis par le Comité permanent, dont le Groupe de travail sur la gestion, le Sous-groupe sur les finances, le Groupe de surveillance des activités de CESP et le Groupe de travail sur la jeunesse. Il a également apporté son soutien au groupe des Parties intéressées par le renforcement institutionnel du Secrétariat, comme visé dans la Résolution XIV.6. En réponse aux Décisions SC61-08 et SC61-011, le Secrétariat aidera les Parties à créer le Sous-groupe sur la COP15 et le Comité consultatif indépendant sur le label Villes des zones humides accréditée lors de la 62^e Réunion du Comité permanent.

9. Le 21 mars 2023, le Groupe de travail sur la jeunesse a organisé deux ateliers en ligne sur le thème « Les jeunes au service de la conservation des zones humides ». Ces ateliers ont rassemblé plus d'une centaine de participants du monde entier, tous œuvrant à la mobilisation des jeunes en faveur de la conservation et de la restauration des zones humides, pour discuter de la mise en œuvre de la Résolution XIV.12, *Renforcement des liens Ramsar avec la jeunesse*. Dans son allocution d'ouverture de l'atelier, la Secrétaire générale a rappelé aux participants que la Résolution XIV.12 offrait aux jeunes du monde entier la légitimité d'agir en tant qu'apporteurs de solutions et les a invités à profiter de cette occasion pour faire fond sur la dynamique créée par la mobilisation des jeunes en faveur de la lutte contre le changement climatique à travers le monde. Le Secrétariat remercie le gouvernement canadien pour avoir rendu possible la tenue de ces ateliers.
10. Pendant la période sous revue, le Secrétariat a aidé le Comité permanent dans la prise de décisions intersessions, conformément à la demande des Parties contractantes lors de la COP14 et à celle du Comité permanent lors de sa 61^e Réunion. Ces décisions peuvent être consultées à partir du site web de la Convention et de la page suivante, consacrée à la 62^e Réunion du Comité permanent : <https://www.ramsar.org/fr/evenement/62e-reunion-du-comite-permanent>.
11. Le Secrétariat a mené deux Missions consultatives Ramsar (MCR) au cours de la période considérée. La première concernait le site Lagos Poopó y Uru Uru et visait à aider le gouvernement bolivien à trouver des mesures possibles pour préserver les caractéristiques écologiques de cette Zone humide d'importance internationale (« Site Ramsar »). La seconde portait sur le site Basse Vallée du Couffo, Lagune Côtière Chenal Aho, Lac Ahémé, et visait à aider le gouvernement du Bénin à recenser des solutions envisageables pour lutter contre les menaces liées à des projets d'aménagement et à d'autres activités anthropiques à l'origine chaque année de la mort de milliers de poissons sur le site. Les rapports de ces MCR sont en cours d'examen par ces Parties. Le Secrétariat a prévu de réaliser des MCR au Sierra Leone et au Nicaragua avant la fin 2023.
12. Le Secrétariat a contribué à l'efficacité du processus de candidature des membres du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) et d'élaboration du plan de travail du Groupe pour la période triennale 2023-2025. Des informations sur le processus de candidature ont été communiquées aux Parties en amont de la COP14 puis lors des réunions régionales qui ont eu lieu pendant la COP14. Les Parties contractantes, les Organisations internationales partenaires (OIP) et les organisations au statut d'observateur auprès du GEST ont été invitées à soumettre leurs propositions de candidatures avant le 16 décembre 2022. Le délai a ensuite été repoussé au 15 janvier 2023 pour remédier à un déséquilibre géographique dans les candidatures reçues. La composition du Groupe a été confirmée dans une notification à l'ensemble des Parties en date du 23 février 2023.
13. En étroite collaboration avec le Président et le Vice-président du GEST, le Secrétariat a organisé une réunion virtuelle informelle pour informer les membres du Groupe de l'état d'avancement des préparatifs de la 25^e réunion du GEST, et notamment du projet de plan de travail du GEST à préparer pour la période 2023-2025. Une formation initiale en ligne, adaptée au rythme de chacun et à l'adresse des membres du GEST, des représentants des OIP et des organisations au statut d'observateur auprès du GEST ainsi que des Correspondants nationaux du GEST a été élaborée et mise à disposition par le biais de la plateforme InforMEA.
14. En mars 2023, le Secrétariat a organisé un atelier de planification animé par des professionnels. Cet atelier portait sur l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail

2022 et sur l'examen des nouvelles instructions au Secrétariat émanant des résolutions de la COP14. Sur la base de cet examen, un nouveau plan de travail triennal et un plan de travail pour l'année 2023 ont été élaborés et articulés autour des sept grandes fonctions approuvées par le Comité permanent à sa 54^e réunion. Ce nouveau plan de travail permettra au Secrétariat de mieux se concentrer sur les activités, les produits et les résultats qui ont été identifiés par les Parties comme essentiels en vue de la mise en œuvre efficace de la Convention. Le plan de travail du Secrétariat sert également de base à l'élaboration des plans de travail individuels des membres du personnel et à l'évaluation de leurs résultats.

15. Le développement de techniques et de pratiques organisationnelles visant à accroître l'efficacité des travaux du Secrétariat se poursuit. La base de données consacrée à la gestion des relations avec nos partenaires (*Constituent Relationship Management, CRM*) a été mise à jour et complétée pour en faire un outil central et efficace en matière de gestion des mailings, d'inscription aux réunions, de présentation de rapports et de gestion des contacts. Le site web de la Convention fait l'objet d'une refonte, en accordant une attention particulière la facilité d'utilisation par les Parties et le Secrétariat. Des directives internes ont été élaborées et diffusées sur la manière d'utiliser les outils pour simplifier et rendre plus efficace le travail en collaboration, notamment en ce qui concerne les documents et l'organisation de conférences téléphoniques.
16. Tout comme en 2021, la stabilité financière du Secrétariat a été maintenue en 2022. L'auditeur externe a validé la bonne gestion financière du budget administratif comme du budget non administratif du Secrétariat. Fin 2022, le budget administratif affichait un solde en hausse, d'un montant de 3 930 000 CHF ; cette situation s'explique principalement par le report cumulé de fonds non dépensés au cours de la période triennale 2019-2021 puis en 2022, en raison de la mise en œuvre réduite des activités inscrites au budget durant la pandémie de COVID-19, comme indiqué dans le document SC62 Doc.8.1.
17. Au 31 mai 2023, le Secrétariat comptait 22 employés, dont 12 hommes et 10 femmes, soit une proportion hommes-femmes de 55 % contre 46 %. Il restait deux postes non pourvus à cette date : celui d'Assistant spécial de la Secrétaire générale et celui de Conseiller principal pour l'Europe. Le processus de recrutement pour le poste de Conseiller principal s'est achevé et la candidate retenue prendra ses fonctions le 15 juin 2023. Il est important de souligner que le Secrétariat a réussi à atteindre une certaine parité hommes-femmes en termes d'effectifs. Néanmoins, si l'on examine de plus près les postes de haut niveau (P2 et au-dessus), on constate à l'heure actuelle un déséquilibre dans la représentation hommes-femmes, ce type de poste étant pourvu à 67% par des hommes et à 33% par des femmes. Le recrutement d'une femme au poste de Conseillère principale pour l'Europe représente une avancée positive vers un plus grand équilibre aux postes de direction et d'encadrement, le nouveau ratio étant de 62% d'hommes et de 38% de femmes. Cette nomination contribue à promouvoir la parité hommes-femmes au sein du Secrétariat.
18. La Secrétaire générale a fait une priorité du travail en collaboration étroite avec les Initiatives régionales Ramsar (IRR), par le biais notamment d'une meilleure communication entre le Secrétariat et les IRR et entre les IRR elles-mêmes. La Secrétaire générale a organisé une réunion avec les Coordinateurs des IRR en marge de la COP14. Le Secrétariat a également organisé une réunion en distanciel de planification annuelle des IRR le 24 janvier 2023. Pour la première fois, les IRR ont eu l'occasion de faire connaître leurs plans annuels à leurs homologues et de déceler d'éventuels domaines de coopération. Le Secrétariat prévoit de poursuivre sa collaboration avec les Coordinateurs des IRR afin d'identifier de nouveaux domaines de coopération possibles et de promouvoir l'apprentissage mutuel entre IRR.

Accroître la visibilité et la prise de conscience du rôle central des zones humides dans les processus mondiaux

19. Pour faire face aux trois grandes crises planétaires que représentent le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution, il est essentiel d'accroître la visibilité et la prise de conscience du rôle central des zones humides dans les processus mondiaux. Il importe que la question de la protection, de la conservation et de la restauration des zones humides soit davantage mise en avant pour faire bien comprendre qu'il est urgent d'agir.
20. Au cours de la période considérée, quelque 290 000 internautes ont consulté le site web de la Convention, lequel constitue la principale source d'informations et de documents en ligne relatifs à la Convention. Le Secrétariat a publié un plus grand nombre d'articles et de mises à jour sur le site. Un site web remanié sera lancé à l'été 2023, ce qui permettra d'obtenir de meilleurs résultats et de présenter la Convention sous une nouvelle perspective.
21. La Convention est présente et active sur plusieurs réseaux sociaux, dont la fréquentation n'a cessé d'augmenter au cours de la période sous revue. Actuellement, le compte Twitter de la Convention affiche quelque 32 000 followers, le compte Instagram environ 10 000 followers et la page Facebook près de 150 000 mentions « J'aime », tandis que le compte LinkedIn officiel affiche près de 5800 followers et la chaîne YouTube environ 4000 abonnés. La Secrétaire générale est extrêmement active sur Twitter (avec près de 10 500 followers) et sur LinkedIn, où elle donne des informations sur les réunions auxquelles elle participe et son point de vue quant à la place des zones humides dans l'ordre des priorités à l'échelle mondiale.
22. Célébrée le 2 février, la Journée mondiale des zones humides reste l'événement phare de la Convention en termes de communication et de sensibilisation. Le thème de 2023, « Il est urgent de restaurer les zones humides », a mis en évidence le besoin impérieux de faire de la restauration des zones humides une priorité. Le Secrétariat – avec l'appui financier de Danone – a élaboré toute une série de supports promotionnels et de communication pour la campagne mondiale de sensibilisation, lesquels peuvent être téléchargés à partir d'un site web dédié¹.
23. À l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, plus de 1700 manifestations ont été organisées dans plus de 70 pays, en présence d'un public varié composé d'enfants, de communautés locales, de jeunes ou d'acteurs sur le plan politique. La Secrétaire générale a participé aux célébrations qui ont eu lieu au Costa Rica, au Belize et au Mexique et a animé deux tables rondes virtuelles intitulées « Accélérer d'urgence la restauration des zones humides » organisées par le Secrétariat le 1^{er} février. Les participants aux tables rondes virtuelles ont discuté des tendances, des défis et des opportunités en matière de restauration des zones humides, tandis que l'UICN, au nom des six OIP, présentait sept actions prioritaires pour la restauration des zones humides.
24. Le Secrétariat a profité des opportunités offertes par les différentes Journées internationales pour attirer l'attention sur l'importance des zones humides pour la planète et les populations. Lors de la Journée mondiale de l'eau (le 22 mars), de la Journée internationale de la diversité biologique (le 22 mai), de la Journée mondiale des océans (le 8 juin), de la Journée internationale de la jeunesse (le 12 août) et de la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes (le 13 octobre), le Secrétariat a diffusé des déclarations vidéo et papier de la part de la Secrétaire générale, créé un contenu spécifiquement consacré à la Journée pour les réseaux sociaux et participé à différentes manifestations.

¹ Voir <https://www.worldwetlandsday.org/fr/>.

25. La Secrétaire générale a été très active sur la scène internationale, par exemple lors de la réunion des hauts fonctionnaires du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies qui s'est tenue en novembre 2022, de l'Atelier mondial sur la gestion de la source à la mer organisé en décembre, de la Conférence des Nations Unies sur l'eau qui a eu lieu à New York en mars 2023 et des sessions de Conférences des parties aux Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm organisées en mai.
26. La Secrétaire générale a adopté une démarche proactive auprès des médias internationaux s'agissant de trouver des occasions de communiquer sur les zones humides.
27. Le Secrétariat a profité des Prix Ramsar pour la conservation des zones humides pour faire connaître au public le parcours admirable des lauréats et leurs remarquables réalisations en diffusant de courtes vidéos sur ces derniers et sur leur capacité à servir d'exemple à d'autres personnes engagées en faveur des zones humides.
28. Le Label Ville des zones humides accréditée a donné l'occasion d'insister sur l'importance des zones humides urbaines et la manière dont plusieurs villes dans le monde assurent la protection de ces ressources en milieu urbain et veillent à leur utilisation rationnelle. La remise du label a fait l'objet d'une importante couverture médiatique au niveau local, assortie d'une présentation des moyens mis en œuvre par les villes nouvellement accréditées pour faire en sorte qu'il y fasse bon vivre.
29. Le Secrétariat participe activement aux réunions en ligne de la « Flottille de la communication » organisées par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Montréal, laquelle a été créée pour coordonner les activités de communication et créer des synergies entre plusieurs conventions et organisations traitant de la biodiversité.
30. Créer des contenus riches, actuels et adaptés qui permettront à nos partenaires et aux parties prenantes de diffuser nos contenus et nos messages est l'un des éléments clés de la Stratégie de communication de la Convention. Nous nous emploierons à créer des contenus convaincants, en faisant appel le cas échéant à des récits, par exemple en faisant connaître les « défenseurs des zones humides », de manière à partager des données d'expérience qui permettront de mieux cerner la réalité et d'inciter à prendre des mesures en faveur des zones humides. Pour illustrer nos messages, nous poursuivrons notre quête de contenus au niveau local et régional.

Collaborer pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) et d'autres objectifs mondiaux, et renforcer le multilatéralisme

31. Les Parties contractantes ont indiqué qu'elles souhaitent que le Secrétariat, au nom de la Convention, joue un rôle actif au niveau de l'élaboration des politiques mondiales. À cet effet, le Secrétariat continue de placer en tête de ses priorités ses activités en matière de soutien à la coopération internationale et de mise en valeur des zones humides et de la Convention au niveau du programme d'action à l'échelle mondiale. Le Programme de développement durable à l'horizon 2023, assorti des Objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris sur le changement climatique et le Cadre mondial pour la biodiversité stimulent les efforts de planification et de financement déployés à l'échelle nationale et internationale. L'attention accrue portée à ces thématiques permettra aux zones humides et aux travaux des Parties contractantes à la Convention de contribuer à ces cadres d'action.

32. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Secrétariat a préparé un scénario commun pour le Rapport du Secrétaire général des Nations Unies au Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra en juillet 2023. Le Secrétariat continue également d'œuvrer aux côtés d'ONU-Eau au programme de travail sur la réalisation de l'ODD 6 (« Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable »).
33. Le Secrétariat continue de consolider ses liens avec les Missions permanentes auprès de l'ONU et de ses institutions sises à Genève au moyen de séances d'information, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Genève préalablement à la COP14 de 2022 et d'une nouvelle séance d'information prévue le 25 juin 2023. La Secrétaire générale et les Conseillers régionaux tiennent également des réunions bilatérales régulières avec les Missions permanentes.
34. La Convention fait partie des partenaires mondiaux de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Les activités du Secrétariat portent en grande partie sur le climat, l'eau et la biodiversité. Le Secrétariat continue de collaborer activement avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en concentrant ses efforts sur la coopération et les synergies avec les conventions relatives à la biodiversité, conformément au paragraphe 32 de la Résolution XII.3 (Rev. COP13), *Renforcer la visibilité et la stature de la Convention et améliorer les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres institutions internationales*. Des axes de coopération plus spécifiques continuent d'être mis en place avec ces AME dans le cadre des protocoles d'accord en vigueur, notamment avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et la Convention du patrimoine mondial, ainsi qu'avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).
35. Le Secrétariat contribue également au Groupe de travail sur les meilleures pratiques et à l'Équipe spéciale de surveillance de la Décennie d'action des Nations Unies.
36. S'agissant du climat, la Convention compte parmi ses principaux partenaires la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). En ce qui concerne la biodiversité, le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec le Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité et a participé activement à la COP15 de la Convention sur la diversité biologique.
37. La Secrétaire générale a prononcé une allocution lors de la séance plénière de la Conférence des Nations Unies sur l'eau à New York et a établi un lien évident entre l'eau et les zones humides, et plus particulièrement entre la sécurité hydrique à l'échelle mondiale et la santé des zones humides de la planète. Le document SC62 Doc.14, *Renforcer la visibilité et la stature de la Convention et améliorer les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres institutions internationales* contient de plus amples précisions à ce sujet.

Mobiliser des ressources à l'appui de la mise en œuvre de la Convention

38. Disposer de ressources financières suffisantes et prévisibles est essentiel à une mise en œuvre efficace de la Convention. Le Secrétariat a pris des mesures pour encourager le paiement en temps voulu des contributions des Parties contractantes au budget administratif et pour collecter des fonds permettant de financer les priorités en lien avec les fonds non administratifs recensés à l'Annexe 4 de la Résolution XIV, *Questions financières et budgétaires*.

39. En 2022, le montant total des contributions volontaires perçues s'est élevé à 1 960 000 CHF, ce qui correspond à une hausse par rapport à 2021, où ces contributions s'élevaient à 462 000 CHF. Cette augmentation est liée à la tenue de la COP14 en novembre 2022.
40. Le Secrétariat a préparé une mise à jour du Plan de travail pour la mobilisation des ressources, conformément aux instructions des Parties figurant dans la Résolution XIV.1, pour examen à la 62^e Réunion du Comité permanent (voir le document SC62 Doc.18). Ce plan de travail guidera les efforts déployés par le Secrétariat en matière de mobilisation des ressources pendant la période triennale en cours. Une liste de diffusion² pour la mobilisation des ressources permet au Secrétariat d'envoyer aux abonnés des notifications les informant des appels à propositions, des subventions et d'actualités afin de soutenir les efforts nationaux de collecte de fonds pour les zones humides.
41. Ce sont des organisations des secteurs public et privé qui financent les projets relatifs aux zones humides ; elles constituent également une ressource pour soutenir les efforts de collecte de fonds des Parties contractantes. Une base de données sur les sources de financement est constamment mise à jour ; elle compte actuellement 125 entrées. Pour la période considérée dans le présent rapport, le Secrétariat tient à remercier le ministère flamand de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire pour ses contributions volontaires en faveur de la mise en œuvre des priorités associées aux fonds non administratifs et de la réalisation d'inventaires, les gouvernements australien et canadien pour leur appui à des activités en faveur des jeunes et des zones humides, le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour son soutien au plan de travail du GEST, et le Groupe Danone pour son appui à la Journée mondiale des zones humides et au Prix Ramsar pour la conservation des zones humides.
42. Pour garantir la participation et la représentation de toutes les Parties contractantes à la COP14, environ 425 566 CHF, soit près de 75% du total du financement nécessaire, ont été mobilisés pour la participation des délégués des petits États insulaires en développement et des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement. Au total, 94 délégués des Parties contractantes ayant fait une demande de financement ont été parrainés pour participer à la COP14 à Genève. Le Secrétariat remercie les gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, de la Chine, de la Finlande, de la Norvège et de la Suisse pour leurs contributions volontaires à cette initiative de financement.
43. Le mois de janvier 2023 a marqué le 25^e anniversaire de la signature, en 1998, du premier accord de partenariat entre Danone et la Convention. La Secrétaire générale a rencontré des représentants de Danone au siège du Groupe à Paris, le 20 avril 2023, pour passer en revue les activités en cours et réfléchir aux priorités stratégiques futures qui permettront de renforcer ce partenariat. Au cours de la période sous revue, les fonds du Groupe Danone ont permis de financer la production de supports de communication pour la Journée mondiale des zones humides et la huitième édition des Prix Ramsar pour la conservation des zones humides, y compris le Prix spécial Evian, d'un montant de 10 000 USD, décerné à chacun des lauréats dans les catégories Utilisation rationnelle, Innovation et Jeune champion des zones humides. En outre, pour la deuxième année consécutive, l'initiative « Pitch for the Grant », qui invite des particuliers, des organisations communautaires et des entreprises sociales à soumettre des propositions de projets pour la conservation des zones humides, a été lancée à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides. Le Secrétariat a reçu plus de 200 propositions de projets du monde entier. La sélection du lauréat, qui recevra un prix de 10 000 EUR, s'achèvera en juin 2023.

² Voir <https://contacts.ramsar.org/subscribe?reset=1>.

44. Un nouveau protocole d'accord a été signé entre le Secrétariat et la Nagao Natural Environment Foundation, au Japon. Cet accord permet au Secrétariat d'offrir une aide à la mise en œuvre de la Convention aux Parties contractantes d'Asie et d'Océanie jusqu'en 2025, par l'intermédiaire du Nagao Wetland Fund (NWF), le Fonds pour les zones humides de la fondation. Grâce au NWF, le Secrétariat contribue à la concrétisation de plusieurs projets à petite échelle dans les régions en développement d'Asie et d'Océanie pour la gestion durable et la conservation des zones humides d'importance internationale depuis 2016. Le Fonds a particulièrement contribué à la réalisation des objectifs de la Convention dans les zones reculées des îles du Pacifique, de l'Himalaya et des déserts d'Asie centrale.
45. Depuis 1997, le Secrétariat, le Département d'État des États-Unis d'Amérique et le United States Fish and Wildlife Service gèrent une initiative, le Fonds Wetlands for the Future (WFF), au profit d'institutions et de particuliers d'Amérique latine et des Caraïbes, lesquels bénéficient d'activités de renforcement des capacités et de formations à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides. Cette initiative encourage la mise en œuvre du principe d'utilisation rationnelle des zones humides et du Plan stratégique de la Convention, en renforçant la capacité des pays à gérer les ressources de leurs zones humides, à promouvoir les activités de formation sur les zones humides en cours ou prévues dans la région ou à compléter les initiatives de formation et d'éducation existantes en proposant un enseignement relatif aux zones humides.
46. En conclusion, le Secrétariat poursuivra sur la lancée de la première partie de la période triennale. Il continuera également d'aider les Parties contractantes dans leurs efforts de mise en œuvre de la Convention en augmentant la visibilité et la pertinence des activités de formation sur les zones humides, en collaborant avec des tiers et en mobilisant des ressources aussi bien financières que techniques.